

Bureau du président

Le 25 septembre 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 65 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, et suite à la nomination de monsieur Camil Picard à titre de vice-président de la Commission, je vous avise de la décision suivante concernant les vice-présidents de la Commission :

- Monsieur Camil Picard sera plus particulièrement responsable du mandat confié par la *Loi sur la protection de la jeunesse*.
- M^e Renée Dupuis continuera à être plus particulièrement responsable du mandat confié à la Commission par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Afin d'assurer leur meilleure mise à contribution possible, les deux présideront des comités des enquêtes «Jeunesse» et des comités des plaintes «Charte», voire même, le cas échéant, des comités ayant à traiter à la fois des dossiers «Jeunesse» et des dossiers «Charte».

Je comprends que, conformément à l'article 65, vous informerez l'Assemblée nationale de ces désignations.

Permettez-moi de vous remercier de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Jacques Frémont

JF\JM\mm

c.c : M. Camil Picard
Me Renée Dupuis

